

Séance du Conseil de Paris du

VCEU

Rattaché au projet de délibération n° DU – 2008-0152

Déposé par Claude-Annick Tissot et les élus du groupe UMPPA

Relatif au financement de la réhabilitation du bâtiment 22, rue Basfroi à Paris 11ème

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'à la suite de la demande de l'ensemble des élus du conseil d'arrondissement le 27 novembre 2006, le Maire de Paris, dans un communiqué de presse du 5 décembre 2006 a arbitré en faveur de la sauvegarde du bâtiment 22 rue Basfroi, témoignage exceptionnel du patrimoine populaire du Faubourg St Antoine construit vers 1608 (Commission du Vieux Paris 2006) ;

Considérant que ce bâtiment est classé « bâtiment protégé » dans le PLU mais que son état nécessite des travaux de rénovation urgents ;

Sur la proposition de : Claude-Annick Tissot et les élus du groupe UMPPA

Emettent le vœu

Que les crédits nécessaires à la sauvegarde du bâtiment situé 22 rue Basfroi, actuellement la propriété de l'OPAC – PARIS HABITAT soient dégagés en urgence